



PROCES-VERBAL du Conseil Communautaire Séance du 15 avril 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 42
- Présents : 37
- Votants par procuration : 2
- Total des votants : 39

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze du mois d'avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté convoqués le neuf avril deux mille vingt-et-un, se sont réunis au sein de la salle La Ficelle de Goderville, sous la présidence de Monsieur Franck REMOND, Président.

PRESENTS :

- Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL,
- Mme MORISSE Nadine, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. DONNET Xavier, Conseiller Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- Mme GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE,
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC,
- M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE,
- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUTE,
- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUTE,
- M. BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- Mme DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE,
- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE,
- M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE
- Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- M. DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE- YMAUVILLE,
- M. JEZEQUEL David, Maire d'HOUQUETOT,
- M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- M. VAUCHEL Benoît, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- M. GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS,
- M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- Mme SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

PROCURATIONS :

- M. GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE à M. DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE.

EXCUSES :

- Mme RAMOS DA SILVA, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- Mme LAVILLE-REJET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Mme DAVANNE Isabelle, Directrice Générale des Services,
- Mme LIVER-CARLES Julie, Responsable Communication,
- Mme BERTHO Katia, Responsable Finances.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de Goderville, est nommée secrétaire à l'ouverture de la séance.

Le conseil communautaire

PREAMBULE

Monsieur le Président procède à l'appel.

Monsieur le Président rappelle les pouvoirs :

- M. GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE à M. DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE.

Monsieur le Président procède au vote du procès-verbal du 15 mars 2021.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est modifié.

Monsieur le Président fait un point sur le CRTE, contrat de relance et de transition écologique.

Il explique que le terme relance est employé dans le but de propulser des dossiers existants afin de bénéficier des subventions de l'Etat. Globalement, c'est une démarche innovante de l'Etat pilotée par la sous-préfecture. Après comptabilisation, cela représente 1000 heures de travail des agents communautaires, échanges internes, avec la sous-préfecture, la DDTM, les élus, les associés du territoire, les forces vives (artisans, commerçants).

En terme de concertation, il faut réaliser une vision partagée du territoire.

La crise sanitaire a fait que les ateliers ont été modifiés, avec un envoi de questionnaires par voie numérique notamment au lieu de présentiel.

Ces éléments sont retravaillés avec des fiches actions, des fiches projets.

Le projet politique, projet de mandat, doit être regardé sur dix ans. Il y a beaucoup de demandes, de projets des communes, des artisans, des agriculteurs, ...

Il ne faut pas hésiter à interpeller M. BASILLE et Mme BRULIN qui participent davantage aux réunions et échangent avec la sous-préfecture.

Ce qui est proposé c'est l'accompagnement des projets des communes de campagne de caux qui peuvent rentrer dans ce cadre-là.

Il faut accompagner les projets qui vont structurer le territoire pas uniquement sur Goderville. La Communauté de Communes vient en appui.

Pour accompagner, conforter le travail des agents, l'Etat propose sur l'arrondissement du Havre de financer un poste à 80% pour renforcer les équipes actuelles. Cela fait partie d'une des délibérations. Il félicite le travail effectué par les services.

La délibération concernant la cession d'une parcelle sur la zone d'activités Bretteville/Goderville qui a déjà été approuvée lors d'un précédent conseil communautaire est remise à jour.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'ordre du jour modifié.

1. DELIBERATION N° 039/2021 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Madame la Vice-Présidente en charge des finances prend la parole concernant les taux d'imposition de 2021. L'enjeu est de se positionner à savoir si on se donne les moyens financiers pour réaliser les projets. Cela a été remarqué lors de la concertation avec les acteurs locaux qu'il y a une grande attente de la part de la population. Le fait d'augmenter la part de la fiscalité a été raisonné non pas en pourcentage mais en

augmentation de la capacité de Campagne de Caux à investir. Cela permettrait d'augmenter la faisabilité de réaliser des travaux, de mettre en place des nouveaux services, ...

La taxe d'intercommunalité est en baisse (perte de 5000 € cette année et 3000€ l'année précédente). Sur les dix dernières années la communauté de communes n'a pas augmenté sa fiscalité alors que globalement les communes de campagne de caux, oui (6 communes n'ont pas augmenté leur fiscalité). Les impacts de la réforme de la taxe d'habitation ne sont pas encore tout à fait visibles. Il est proposé de voir l'année prochaine s'il peut y avoir un travail commun sur les fiscalités communales. Sur certains territoires, il existe un pacte fiscal entre l'intercommunalité et les communes membres.

La commune de Bretteville-du-Grand-Caux explique que la mise à disposition des agents (service aux communes) est quasiment inexistante, et rebondit sur la gestion des eaux pluviales urbaines (12000 €). La compétence a été donnée à campagne de caux et les mairies paies.

Monsieur le Président entend les arguments. Il propose de mettre les projets concernant cette compétence en avant dans les rapports d'activités. Concernant la mise à disposition des agents communautaires, la baisse de ces derniers mois peut s'expliquer par le nombre d'absents.

Une question est posée par la commune de Vattetot-sous-Beaumont concernant l'augmentation de la fiscalité. Il est proposé cette augmentation alors qu'il y a des charges de fonctionnement qu'il serait possible de baisser.

Après lecture de la délibération,

A la majorité des suffrages exprimés : 5 voix contre (Monsieur Niepceron, Madame Bozec-Murari, Monsieur Fleury, Monsieur Droguet, Monsieur Mabire) et 3 abstentions (Monsieur Goupil, Monsieur Blondel et Madame Geulin).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve d'appliquer les taux suivants en 2021 :

- Taxe d'habitation : 8,32 %
- Taxe sur le foncier bâti : 10.17 %
- Taxe sur le non bâti : 19.36 %
- Cotisation foncière des entreprises : 20,81 %

2. DELIBERATION N°040/2021 : PARTICIPATIONS / SUBVENTIONS

Il est proposé d'approuver les montants de participations suivants aux différents organismes :

BV VALMONT/ GANZEVILLE	9 863 €
SAGE	4 716,76 €
MISSION LOCALE	20 190 €
CLIC	6 464 €
COLLEGE A GIDE	7 521 €
• 45% pour le collège soit 3322,35 euros	
• 40 % pour le foyer socio-éducatif soit 2953,20 euros	
• 15 % pour l'association sportive soit 1107,45 euros	

POLE METROPOLITAIN	12 180,35 €
SYNDICAT MIXTE NUMERIQUE	82 841 €
CAUE	1 986 €
SEINE MARITIME ATTRACTIVITE	6 023 €

Monsieur le Vice-Président en charge de l'hydraulique précise qu'il y a une augmentation de 40% concernant la subvention pour le bassin versant Valmont/Ganzeville.

La commune de Vattetot-sous-Beaumont s'interroge sur le montant de la participation pour le pôle métropolitain.

Monsieur le Président précise que pour donner du poids à certains sujets qui peuvent répondre à un intérêt métropolitain, des réflexions sont menées collectivement afin que l'Etat suive davantage le pôle sur des actions (mobilités, projets alimentaires territoriaux, ...).

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le montant des participations/subventions ci-dessus.

3. DELIBERATION N°041/2021 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET GENERAL

Madame la Vice-Présidente en charge des finances présente Madame Bertho, responsable des finances, et la félicite pour le travail accompli.

Le suivi est désormais bien plus précis.

Il y a eu une régularisation d'imputation budgétaire ce qui peut poser des difficultés pour la comparaison des projets budgétaires de l'année dernière.

Concernant les charges de personnel, elles sont toutes imputées sur le budget général à compter du 1^{er} janvier 2021. Les différents budgets rembourseront les charges par trimestre.

Le recrutement de 6 agents représente une somme supplémentaire de 200 000 euros.

La mairie de Bretteville-du-Grand-Caux explique que la TVA vient compenser à 900 000 euros.

La fraction TVA c'est la compensation de la taxe d'habitation. Reste dans la fiscalité, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Sur les communes, c'est la taxe foncière part départementale qui a été donnée. Pour les EPCI, c'est la fraction TVA sur la compensation de la taxe d'habitation.

Monsieur le Président explique qu'il y a une commission finances pour ce genre de détails et que Monsieur le Maire peut s'ajouter à cette commission. Sur le budget primitif, globalement, l'espace France service (environ 3 agents), représente environ 100 000 €, charges de fonctionnement hors personnel.

Il apparaît une baisse de 5000 € de la dotation globale de fonctionnement.

Les recettes liées à l'augmentation de la fiscalité qui ont été votées à l'instant ne sont pas prévues au budget car les votes n'étaient pas réalisés. Il s'agit de 60 000 € à répartir. En effet, les demandes de subventions ont été faites en mars pour la DETR et pour la DSIL prochainement. Les subventions ne sont pas toutes mentionnées car nous sommes en attente des accords.

La commune de Vattetot-sous-Beaumont indique qu'il n'y a pas les fonds de concours.

Monsieur le Président explique la stratégie dans laquelle il faut s'inscrire collectivement. Il y a des projets qui doivent s'inscrire dans les communes, d'autres qui s'inscrivent dans une stratégie d'attractivité. Si les communes ont des projets il faut en parler, voir ce qui peut rayonner au-delà d'une commune, voir comment accompagner. Faut-il structurer la communauté de communes afin d'étudier les projets, voir comment est-il possible de co-financer ? Il y aura sûrement un budget modificatif donc il sera possible d'en rediscuter. L'augmentation des taux d'imposition a pour but de financer des projets. Il y aura des coûts de personnel supplémentaire. Le fond de concours pour certaines choses oui mais pour d'autres peut être pas. Les démarches qui sont en cours concernant les contrats de territoire, le contrat de relance et de transition énergétique relèvent les projets des communes. Il ne faut pas hésiter à en faire part aux services de Campagne de Caux, notamment Monsieur Pascal Cheneau et Madame Julie Liver-Carlesi.

Il y a des projets tel que celui de Saint-Sauveur-d'Emalleville qui travaille sur la rénovation de son gymnase. Ce projet peut rayonner au-delà de cette commune notamment dans le cadre de conventionnements associatifs avec d'autres communes. Il sera donc prochainement demandé si la Communauté de Communes veut participer.

Il y a également l'exemple de Bretteville-du-Grand-Caux avec ses micro-folies. Dans quelques mois, serons-nous prêts à participer au financement d'une personne à mi-temps pour cette commune afin de faire rayonner la culture sur le territoire Campagne de Caux.

Il faut réfléchir de manière globale, avoir un esprit communautaire.

Le sujet des fonds de concours n'est pas fermé mais il faut réfléchir en notion de projet.

Madame la Vice-Présidente en charge des finances explique que les recettes d'investissement regroupent essentiellement des subventions pour lesquelles il y a un arrêté de subventions, les autres n'étant pas encore comprises dans le budget.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le budget primitif 2021 du budget général.

4. DELIBERATION N°042/2021 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Madame la Vice-Présidente en charge des finances rappelle qu'un budget annexe qui est lié à une redevance doit être rattaché à toutes les dépenses et toutes les recettes liées à l'exercice.

On retrouve les dépenses de novembre et décembre 2020 et toutes celles estimées pour l'année 2021. Au niveau des charges, cela représente donc 14 mois d'exercice.

Il y a une augmentation des charges par rapport à l'année dernière.

La somme correspondant aux charges à caractère général inclue l'augmentation de la TGAP de 20 000 € et l'augmentation du coût de la mutualisation avec Fécamp.

Les dépenses de novembre et décembre 2020 représentent un coût de 120 000 €.

Le déficit est calculé sur le total des dépenses et recettes 2021.

La commune d'Ecraiville indique que lors du vote de l'augmentation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, il avait été dit que cela se ferait par palier. Il est donc envisageable d'augmenter de nouveau la REOM l'année prochaine.

Monsieur le Vice-Président en charge de la rudologie ajoute qu'il faut être vigilant cette année car il a été question d'un réajustement des charges et des produits.

En ce qui concerne la section d'investissement, les acquisitions prévues sur cette année sont le renouvellement des conteneurs à verre, la prévision d'un nouveau broyeur et un renouvellement des bacs de collecte.

La somme restante servira à la restructuration de la déchetterie.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le budget primitif 2021 du budget collecte et traitement des déchets.

5. DELIBERATION N°043/2021 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET HOTEL D'ENTREPRISES

Madame la Vice-Présidente en charge des finances explique que ce budget va évoluer.

Il sera vu avec Monsieur Frémont de la DGFIP s'il faut annuler ce budget et intégrer les sommes dans le budget général avec l'intitulé « zones d'activités ».

La somme de 14 000 € correspond aux loyers d'Ampresse.

La commune de Bretteville-du-Grand-Caux demande s'il y a d'autres ventes de terrain prévues.

Ces sommes sont en investissement, produits de cession : 213 200 €.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le budget primitif 2021 du budget hôtel d'entreprises.

6. DELIBERATION N°044/2021 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET EAU

Madame la Vice-Présidente en charge des finances souhaite faire remarquer que les achats d'eau de la communauté urbaine du Havre sur les secteurs d'Ecraiville, Saint-Sauveur-d'Emalleville et Saussezemare-en-Caux n'ont jamais été réclamés à la Communauté de Communes jusqu'à présent d'où la somme de 64 000 € due pour les années 2019 et 2020. En revanche, la collectivité a reçu une facture d'achat d'eau de Fécamp Sud-ouest pour l'année 2019 de 51 000 € et pour l'année 2020 de 120 000 €.

La question ne se pose pas pour les secteurs Ecraiville, Saint-Sauveur-d'Emalleville et Saussezemare-en-Caux car ils seront toujours gérés par la Communauté Urbaine du Havre. Il est constaté que Campagne de Caux a beaucoup plus recours à Fécamp qu'à la CU du Havre.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau précise que l'achat de l'eau coûte 0,40 € auprès de la CU et 0,90 € auprès de Fécamp Sud-ouest. L'hiver dernier, il y a eu plusieurs périodes de turbidité. Il y a eu des améliorations sur le captage au niveau des purges (réactivité sur le redémarrage du captage). Une étude est en cours sur la sécurisation des réseaux avec Fécamp.

La commune de Bretteville-du-Grand demande si le contrat de la Saur mentionne un achat d'eau.

5 000 m³ sont actuellement pris en charge par la Saur.

La commune de Vattetot-sous-Beaumont s'interroge sur le rachat de l'eau à la commune de Bolbec.

Il est répondu que cela est intégré dans le contrat de délégation.

Il y aura un remboursement des charges de personnel sur le budget général des années 2019 et 2020.

La somme donnée en charges exceptionnelles correspond à la participation sur des études menées en collaboration avec Caux Seine Agglo sur la protection de la ressource en eau. Cette somme sera peut-être mise en investissement car il y aura des travaux par la suite.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau souhaite apporter une précision sur l'harmonisation du prix de l'eau qui est l'objectif au 1^{er} janvier 2027. Il était prévu une baisse des recettes sur les deux premières années de l'harmonisation afin de lisser l'augmentation.

Sur ce budget n'apparaît pas encore la reprise des résultats sur les secteurs d'Ecrainville, Saint-Sauveur-d'Emalleville et Saussezemare-en-Caux. Il faudra voir par la suite la répartition de cette somme sur les budgets eau, assainissement collectif et assainissement non collectif.

La somme de 200 000 € correspond à la rénovation du château d'eau d'Angerville-Bailleul.

Il n'y a pas de subvention car il s'agit de provisions ou les projets ne sont pas arrêtés et donc les subventions pas encore transmises.

Monsieur le Président précise que dans le cadre du contrat de relance et de transition énergétique (CRTE), il est espéré de pouvoir bénéficier du DSIL exceptionnel sur l'eau et l'assainissement.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le budget primitif 2021 du budget eau.

7. DELIBERATION N°045/2021 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

La somme de 162 700 € représente la provision sur l'hygiénisation des boues.

Les charges exceptionnelles font référence aux travaux donnés pour les transferts des effluents Bréauté/Vattetot. Il s'agit de la participation sur les travaux non effectués sur le territoire.

Concernant la section d'investissement, il s'agit en grande partie des travaux pour les transferts Vattetot/Bréauté.

Il y a une provision de 200 000 € sur les réseaux d'assainissement et des études du schéma directeur.

En investissement, ce budget est équilibré par un emprunt de 200 000 €.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le budget primitif 2021 du budget assainissement collectif.

8. DELIBERATION N°046/2021 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Madame la Vice-Présidente en charge des finances explique qu'une provision a été mise pour des vidanges sur les installations.

Il y a des installations sous convention. Pour ces dernières, la communauté de communes gère les vidanges. Le prix est facturé sur la facture de consommation des administrés.

Il y a un déficit sur l'exercice. Il faudra donc être vigilant sur le montant des redevances. La SAUR va reverser à la collectivité les redevances qu'ils ont encaissé (50 000 €).

Le délégataire va être rencontré afin de voir sur quels budgets doit être reversée cette somme ainsi que l'imputation réalisée sur les factures des administrés. En effet, les administrés ne sont pas facturés la même chose pour la même prestation.

Il est ainsi demandé à l'ordre du jour de délibérer sur l'autorisation de signature de la convention relative au remboursement de la redevance perçue par SAUR à notre collectivité, à savoir que ces conventionnements vont être prochainement appliqués à tous nos délégataires.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le budget primitif 2021 du budget assainissement non collectif.

9. DELIBERATION N°047/2021 : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PROTOCOLE DE PREFIGURATION AUTORISATION DE SIGNATURE

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le contrat de relance et de transition écologique – protocole de préfiguration autorisation de signature.

10. DELIBERATION N°047 BIS/2021 : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE PROJET CRTE – DEMANDE D'AUTORISATION DE SUBVENTION

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le contrat de relance et de transition écologique – création d'un poste de charge de projet CRTE – demande d'autorisation de subvention.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'aider la collectivité et les communes à connaître l'ensemble des appels à projets lancé (CARSAT, ANCT, Fédérations sportives ...) afin de pouvoir y répondre, d'aiguiller, de conseiller.

11. DELIBERATION N°048/2021 : DISPOSITIF EQUIPEMENT EN VISIOCONFERENCE ET MATERIEL INFORMATIQUE AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la demande de subvention du dispositif d'équipement en visioconférence et matériel informatique.

12. DELIBERATION N°049/2021 : AJOUTS DE MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve les ajouts de membres au sein des commissions communautaires suivantes :

- Commission Gemapi et Commission Eau et Assainissement : Titulaire Benoît Lallemand, suppléante Emmanuelle Schuft,

- Commission Déchets : Titulaire Mme Kerviel Brigitte, suppléante Emmanuelle Schuft,
- Commission Voirie et réseaux : Titulaire Emmanuelle Schuft, suppléante Brigitte Kerivel,
- CLECT : Titulaire Christelle Sement, suppléante Emmanuelle Schuft.

13. DELIBERATION N°049 BIS/2021 : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA SCI ROGER HENRARD

Monsieur le Président précise que la parcelle avait été achetée dans le cadre de l'extension de la zone d'activités Bretteville/Goderville pour le PLUi. Il faut actualiser la délibération déjà prise, les délais mentionnés dans cette dernière ayant été dépassés.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la cession d'une parcelle de terrain à la SCI Roger Henrard.

14. DELIBERATION N°049 TER/2021 : REALISATION D'UN POLE MULTIMODAL A GODERVILLE

Dans le cadre du PADD, il avait été dit de centraliser les transports (covoiturage), d'avoir une visibilité plus forte sur les transports en commun.

L'esquisse présentée sera revue. Le chiffrage a été réalisé il y a deux ans. Ce projet est inclus dans le contrat de territoire. La Région s'est engagée à hauteur de 65 % du financement.

Le projet va être mutualisé avec la ville de Goderville et sera présenté en détails lors du prochain conseil communautaire. L'estimation financière est de 800 000 €.

Le volet mobilité douce est également à prendre en compte. Cet endroit serait un point d'encrage.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la réalisation d'un pôle multimodal à Goderville.

15. DELIBERATION N°050/2021 : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A DEMANDER UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA CONSTRUCTION DU POLE SOCIAL ET CULTUREL SITUE SUR GODERVILLE

Monsieur le Vice-Président en charge des équipements communautaires rappelle que le projet du pôle social et culturel regroupe le pôle petite enfance, l'espace France Services, la mission locale, le comité cantonal d'aides à domicile, une médiathèque, un espace culturel, un point info tourisme et éventuellement le centre médicosocial et la PMI. Ce pôle sera situé sur la friche JEEH PNEUS.

En prenant tous les financeurs, il est possible d'obtenir un taux de financement avoisinant les 80%. Il resterait à charge environ 900 000 € à 1 000 000 € pour la Communauté de Communes, la Commune de Goderville et le Département. La clé de répartition reste à définir.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve l'autorisation pour le Président à demander une subvention.

16. DELIBERATION N°051/2021 : CONVENTION POUR LA FACTURATION ET LE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (EX-SIAEPA BRETTEVILLE DU GRAND CAUX)

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de Communes (Ex-Siaepa Bretteville-du-Grand-Caux).

17. DELIBERATION N°052/2021 : PRISE EN CHARGE DES BOUES LIQUIDES PAR LA STEP DE GRUCHET-LE-VALASSE

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la prise en charge des boues liquides par la STEP de Gruchet-le-Valasse.

18. DELIBERATION N°053/2021 : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ETUDES RELATIVES AU PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE STEP POUR LES COMMUNES DE ST-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE ET ECRAINVILLE

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve l'autorisation de demande de subvention pour les études relatives au projet de création d'une nouvelle step pour les communes de St-Sauveur-d'Emalleville et Ecrainville.

19. DELIBERATION N°054/2021 : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX OPERATIONS DE REHABILITATION ET FIABILISATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE BEC-DE-MORTAGNE

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve l'autorisation de demande de subvention pour les études de maîtrise d'œuvre relative aux opérations de réhabilitation et fiabilisation des réseaux d'assainissement de Bec-de-Mortagne

20. DELIBERATION N°055/2021 : RENOUELEMENT DES RESEAUX D'EAUX FUYARDS – AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHE- AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le renouvellement des réseaux d'eaux fuyards – autorisation de lancement du marché- autorisation de demande de subvention.

21. DELIBERATION N°055 BIS/2021 : REFECTION DU CHATEAU D'EAU D'ANGERVILLE BAILLEUL

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la réfection du château d'eau d'Angerville Bailleul

22. DELIBERATION N°056/2021 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL – CO-FINANCEMENT DES AMENAGEMENTS EN HYDRAULIQUE DOUCE

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve l'autorisation de signature de la convention financière entre la communauté de communes campagne de caux et la communauté d'agglomération Fécamp Caux littoral – co-financement des aménagements en hydraulique douce.

23. DELIBERATION N°057/2021 : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS AU RENFORCEMENT DE L'OUVRAGE DU GIVOUT ET A REALISER UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Vice-Président en charge de l'hydraulique explique que l'évènement pluviométrique du week-end précédent a forcé à ouvrir le barrage au maximum et à pomper la mare du dessous pour préserver les maisons en partie basse. Le but final est de renforcer la digue en récupérant des terres. Pour le moment, une bâche a été placée. Il faut protéger les habitations.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve l'autorisation pour le président à signer les documents relatifs au renforcement de l'ouvrage du Givout à Bréauté et à réaliser une demande de subvention.

24. DELIBERATION N°058/2021 : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT DE SIGNER LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU BASSIN SEINE-NORMANDIE EN VUE DU CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU ET CLIMAT »

Monsieur le Vice-Président en charge de l'hydraulique explique que le poste d'animateur cycle de l'eau pourrait être financé à hauteur de 0,6 équivalent temps plein.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve l'autorisation pour le président de signer la charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique du bassin seine-Normandie en vue du contrat de territoire « eau et climat ».

25. DELIBERATION N°059/2021 : GEMAPI – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES (RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SIGNEE ENTRE LE SIAEPA DE BRETTEVILLE ET LA CACVS) POUR LA PROTECTION ET LA SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LES CAPTAGES D'ANGERVILLE-BAILLEUL ET ST-MACLOU-LA-BRIERE

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la gemapi – convention constitutive d'un groupement de commandes (renouvellement de la convention signée entre le siaepa de Bretteville et la cacvs) pour la protection et la sécurisation de la ressource en eau sur les captages d'Angerville-Bailleul et St-Maclou-la-Brière.

26. DELIBERATION 060/2021 : AUTORISATION POUR LE VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA GEMAPI DE SIGNER LES DEVIS CORRESPONDANT A LA REALISATION D'AMENAGEMENTS EN HYDRAULIQUE DOUCE POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU, DES PERSONNES ET BIENS

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve l'autorisation pour le vice-président en charge de la gemapi de signer les devis correspondant à la réalisation d'aménagements en hydraulique douce pour la protection de la ressource en eau, des personnes et biens.

27. DELIBERATION N°061/2021 : PARTICIPATION AU BUDGET GENERAL POUR LES TRAVAUX DE DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES DE L'ASSAINISSEMENT A GODERVILLE

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la participation au budget général pour les travaux de déconnexion des eaux pluviales de l'assainissement à Goderville.

28. DELIBERATION N° 062/2021 : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A DEMANDER DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA VOIRIE COMMUNALE

Après lecture de la délibération,

Monsieur le Président explique que cela entre dans le cadre du plan de relance de l'économie. Le marché qui se termine cette année avec Colas avait des tarifs intéressants.

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve l'autorisation pour le président à demander des subventions dans le cadre de la voirie communale.

29. DELIBERATION N° 063/2021 : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A DEMANDER DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES EQUIPEMENTS DE LA DECHETTERIE OPTIMISANT LA COLLECTE ET LE TRANSFERT DES DECHETS

Monsieur le Président en charge de la rudologie explique que l'équipement de compactage arrive en fin de vie. Ce matériel peut être pris en compte dans le cadre du plan de relance et de transition écologique. Il sert à compresser les déchets dans les bennes de façon à réduire le temps de transports des bennes. Une fois compactée, il est possible de doubler les quantités prises en charge par les bennes. De plus, une étude est en cours sur des modes de compactage.

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve l'autorisation pour le président à demander des subventions dans le cadre des équipements de la déchetterie optimisant la collecte et le transfert des déchets.

Questions diverses :

La commune d'Ecrainville dit qu'il a été question au sein d'Ecrainville de replanter des arbres pour délimiter les communes.

Monsieur le Président explique que sur le sujet des plantations, il ne faut pas hésiter à faire remonter les idées communales à l'intercommunalité. Il faut mener un projet collectif.

Il ajoute que lors des concertations dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique, des fiches actions ont été réalisées concernant les plantations, la conservation d'espèces locales, la production de plants. Il faut travailler sur le long terme pour les générations futures. Concernant les plantations, il y a des enjeux de biodiversité, d'eau, de ruissellement, dans le cadre de fascine mais également des enjeux patrimoniaux.

Il est posé la question de l'entretien des haies plantées. Des agriculteurs sont réticents quand on leur parle de planter des haies pour la suite. La Communauté de Communes mettant à disposition des broyeurs, ne peut-elle pas faire la même chose avec des épareuses ?

Monsieur le Président dit qu'il faut être attentif à cela et le voir avec les agriculteurs. Quelles ambitions de bocager le territoire ? Quelles formes de plantations, notamment pour la biodiversité du territoire ? Tous ces sujets sont en cours de discussion à l'heure actuelle. Il peut être envisagé une régie d'entretien, il faut avoir une idée sur le coût et combien cela représente en kilomètres. Les filières biomasses sont présentes. Il s'agit également d'être vigilants sur la déforestation à destination de la Chine ou du broyage intensif. Il faut absolument replanter.

Monsieur le Président remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire de séance
Mme COZIC Bernadette



Le Président
M. REMOND Franck
~~Communauté de Communes~~
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

